



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 22 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt deux avril à dix sept heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du seize avril deux mille vingt quatre, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2024BC7-5-2-51

OBJET : POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

SCI TROIS GAGNEPAIN / SAS BRICO GOLFECH

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, DELFARIEL Eric, ,BENOIT Pascal, RATTO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Absents excusés :

Madame FILLATRE Francine, Messieurs DOUSSON Bruno (a donné pouvoir à Jean-Paul TERRENNE) et DUPUY Jean.

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle : Attaché Territorial

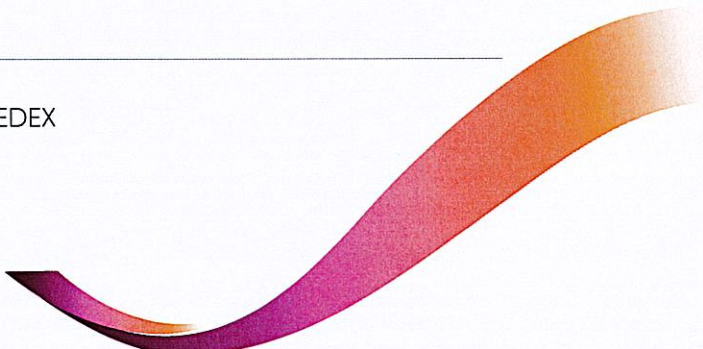
Olivier RENAUD a été désigné secrétaire de séance

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr



2024BC7-5-2-51

OBJET : POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

SCI TROIS GAGNEPAIN / SAS BRICO GOLFECH

La Communauté de Communes des Deux Rives est sollicitée pour un dossier de demande d'aide à l'immobilier d'entreprise déposé auprès de nos services de la Communauté de Communes par accusé de réception en date du 21 Février 2024 et ayant reçu un avis favorable de la 1^{ère} commission économie du 20 Mars 2024.

Comme le prévoit le nouveau dispositif d'aides à l'investissement immobilier des entreprises de la Communauté de Communes des Deux Rives, par décision du conseil communautaire du 18 Janvier 2021, nous devons nous prononcer en tant que chef de file en matière d'aide à l'immobilier, en faveur de cette demande.

Le bureau communautaire ayant de plus délégation pour l'attribution individuelle des aides, je vous présente donc le projet concerné.

Présentation du projet :

- **Rachat du Fonds de Commerce effectif en Novembre 2023 de magasin de bricolage** de proximité destiné aux particuliers et aux professionnels et dont la **priorité de son nouveau gérant M Olivier GAGNEPAIN, est de développer son chiffre d'affaire par une stratégie commerciale de réduction des marges et de diversification des produits**, afin de fidéliser sa clientèle sur le territoire et sur son établissement.

Projet d'investissement lié au dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise:

Achat des locaux professionnels occupés depuis la reprise du fonds et **travaux de rénovations électriques et des sols pour le bien être de la clientèle et des 15 salariés à temps plein.**

Le projet global bénéficie de deux accords bancaires du gérant de la SCI pour le compte de la SAS BRICO- GOLFECH , M Olivier GAGNEPAIN.

Le **montant global HT d'investissement immobilier de la SCI** éligible est de **1 392 450,00 €**.

Le **montant de l'aide à l'immobilier prévisionnelle** est **plafonnée à 150 000 €** soit **10,5 %**.

Coût prévisionnel du projet immobilier de la SCI:

Total de **dépenses prévisionnelles éligibles : 1 392 450,00 € HT**

Achat bâtiments	1 300 000,00 € HT
Honoraires	92 450,00 € HT
Soit un total de	<u>1 392 450,00 € HT</u>

En complémentarité, dans le cadre de ce même projet, **la SAS BRICO- Golfech , financera les travaux de réhabilitation suivants pour un montant total ht de 149 911,26 €** décomposés comme suit :

- Electricité : 43 185,52 €
- Rénovation des sols : 106 725,74 €

Plan de financement

- Financement du projet par prêt bancaire et sur les fonds propres de l'entreprise.

- **Aide à l'immobilier d'entreprises sollicitée** auprès de notre Communauté De Communes Des Deux Rives **et recevable** à hauteur du **taux maximum d'aides publiques à l'immobilier plafonné au montant de 150 000 €.**

Etant chef de file en matière d'aide à l'immobilier d'entreprise , il est important pour le développement économique de notre territoire, de soutenir ce projet sur les Deux Rives avec notre participation financière à hauteur de 150 000,00 €, qui ne peut générer de co- financement sur ce dispositif de la Région Occitanie ;

La commission économie – artisanat – commerce – emploi – formation en date du 20 Mars 2024, présidée par Christiane LECORRE, a donné un avis favorable à ce dossier.

Le Président propose :

- d'approuver le soutien financier à hauteur de **150 000,00 € à SAS BRICO GOLFECH,**

- de lui donner délégation ou à son représentant pour signer tous les actes liés à ce financement.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'approuver le soutien financier à hauteur de **150 000,00 €** à **SAS BRICO GOLFECH**,

- de lui donner délégation ou à son représentant pour signer tous les actes liés à ce financement.

Fait à Valence d'Agen, le 22 Avril 2024
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 24 Avril 2024

Le secrétaire de séance désigné
Le Maire d'Auvillar


Olivier RENAUD



Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives


Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le **29 AVR. 2024**

Affiché sur le panneau des annonces légales le **29 AVR. 2024**